

**POINTS PARTICULIERS OU SITUATION FAMILIALE NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE
(scolarité particulière, handicaps, problèmes médicaux, autres...) ET DESIDERATA**

*Cette case type 4G est à compléter de manière exhaustive afin que le BL ait les renseignements les plus précis possibles.
Ces demandes seront étudiées dans les limites des possibilités offertes par le parc locatif du RSMA-R*

L'OA perdant ou la FE doit émettre au plus tôt le message de demande d'autorisation de venue de la famille (AVF) adressé au RSMA-R (copie CIMOB/TRANSIT) via la messagerie NEMO (la demande de CPG adressée à la DRHAT n'a pas valeur de demande d'autorisation de venue de la famille).

A défaut de réception de cette demande, le bureau logement ne sera pas en mesure d'adresser la réponse correspondante et le CIMOB/TRANSIT n'éditera pas les billets d'avion de la famille.

La réception préalable d'une CPG accompagnée de la DRHAT ne garantit pas la venue de la famille aux mêmes dates que le militaire (voir lettre logement du CDC adressé au personnel affecté au RSMA-R).

J'atteste sur l'honneur ne pas être propriétaire dans le département d'affectation.

① Les ayants droit qui possèdent un logement dans la garnison doivent:

- > en faire déclaration lors de leur demande d'attribution de logement;
- > apporter la preuve que ledit logement ne peut être récupéré par son propriétaire, soit parce que le logement est occupé par une tierce personne et fait l'objet d'un bail en cours, soit parce qu'il ne convient pas à la situation familiale.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur la présente fiche.

A:

LE:

SIGNATURE